ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 101230

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur les modalités de démontage des parafoudres téléphoniques radioactifs. Le 11 septembre 2015, l'Agence de sécurité nucléaire a délivré au groupe Orange l'autorisation de détenir des parafoudres radioactifs. Nonobstant le caractère très tardif de cette autorisation, ces dispositifs étant installés par millions depuis les années 50, et le fait que des mesures de protection des personnels et de l'environnement auraient dû être prises bien avant, cette démarche doit être assortie de consignes très strictes. En effet, si certains comités d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail ont mis en place, dans leur champ territorial de compétences, des procédures de démontage de ces parafoudres radioactifs, force est de constater que cela n'a pas été généralisé sur l'ensemble du territoire. Or ces parafoudres sont disséminés sur la totalité du territoire, en grande majorité sur les poteaux téléphoniques. De plus, certains sont conditionnés dans des ampoules en verre qui cassent fréquemment lors de leur dépose. Ainsi, il est urgent que le groupe Orange mette en place un dispositif national visant à encadrer de manière stricte les manipulations de ces dispositifs, tant au niveau de leurs personnels que des personnels sous-traitants. Cela passe par des formations des personnels concernés et la fourniture d'équipements adéquats, équipements de protection individuelle relatifs à la radioactivité et des dosimètres. De plus, un suivi médical approprié doit être instauré. Une action rapide serait salutaire pour les personnels qui travaillent avec ces dispositifs, ignorant tout ou partie de leur dangerosité, tant au niveau personnel qu'environnemental. Il lui demande si des mesures gouvernementales seront prises pour encadrer les manipulations des parafoudres téléphoniques radioactifs.

Données clés

Auteur : M. André Chassaigne
Circonscription : Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101230
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 décembre 2016, page 10220
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)